



les plantes
invasives

Attention
aux belles
envahisseuses !

Conseil Général
VOSGES



Arbre à papillons (*Buddleja davidii* Franchet)

» Avez-vous déjà entendu parler de plantes invasives ?

Il s'agit en fait de plantes exotiques qui, par l'ampleur de leur prolifération, sont susceptibles d'entrainer de profonds changements au niveau des milieux naturels et d'avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité, l'économie et parfois la santé humaine.

L'introduction de plantes exotiques, volontaire ou non, est un phénomène ancien qui connaît aujourd'hui une forte accélération du fait des échanges planétaires et du développement des jardineries.

Les conséquences peuvent être graves, allant jusqu'au remplacement des espèces locales par des espèces exotiques envahissantes et la destruction d'écosystèmes entiers.



Le savez-vous ?

Les introductions d'espèces animales et végétales sont désormais considérées en France comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, après la destruction des habitats.

»» Des plantes invasives dans mon jardin ?

Il faut savoir que nos jardins recèlent assez fréquemment des plantes invasives, cultivées à des fins d'agrément : Balsamine de l'Himalaya, Rudbeckia laciniée, arbre à papillons (*Buddleia*), Solidages américains, Asters américains, Séneçon du cap en sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres. D'autres plantes sont également à surveiller, comme le Sumac de Virginie ou le Lupin.



Lupin (*Lupinus polyphyllus*)



Balsamine de l'Himalaya
(*Impatiens glandulifera* Royle)



Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)

»» Mais on peut également en retrouver là où on les attend moins

Au potager : savez-vous que le topinambour était considéré comme invasif dans le Nord-Est de la France ?

Au salon : plusieurs plantes aquatiques utilisées dans les aquariums comme le Myriophylle du Brésil, l'Elodée du Canada, l'Elodée de Nuttal, les Jussies, certaines lentilles d'eau peuvent se retrouver facilement dans le milieu naturel si l'on n'y prend pas garde lors du nettoyage de ces derniers. Elles sont aussi parfois vendues pour l'aménagement de mares en extérieur.

Sur les chantiers : certains travaux (maisons d'habitation, infrastructures) impliquent des mouvements de terrains et parfois la création de remblais avec de la terre rapportée. Celle-ci peut être un vecteur de propagation, contenant des fragments de plantes (boutures) ou des graines qui se multiplieront ensuite sur ces terrains fragilisés. Quelques centimètres de végétal suffisent parfois pour régénérer rapidement une plante (Renouée du Japon par exemple).

Mais c'est bien souvent dans la nature que la situation est la plus critique, car la propagation des espèces invasives devient alors très difficile à contenir. C'est souvent le long des cours d'eau, des étangs, des terrains déstabilisés ou des secteurs difficiles d'accès et d'entretien qu'elles s'installent et prolifèrent. Dans les Vosges c'est particulièrement vrai pour des espèces comme la Renouée du Japon ou la Balsamine géante de l'Himalaya qui ont envahi une grande majorité des berges de rivières.



Quelques invasives comme le Solidage du Canada et le Solidage géant éradiquent toute compétition et stérilisent les sols.

Des plantations réglementées ?

En France, la commercialisation de nombreuses espèces invasives s'effectue actuellement sans aucune réglementation spécifique ni information du public (les acheteurs) relative aux menaces d'invasion par ces espèces.

Certaines invasives soulèvent parfois d'autres problèmes. C'est le cas de l'Ambroisie, dépourvue d'intérêt horticole, et dont le pollen peut provoquer des réactions allergiques chez de nombreuses personnes (6 à 12% de la population y est sensible). On peut également citer la Berce du Caucase qui peut provoquer des brûlures en cas de contact avec la peau puis d'exposition au soleil.

Chez nos voisins...

En Grande Bretagne, la loi contraint les propriétaires fonciers à détruire les espèces dangereuses pour la santé : Berce du Caucase, Ambroisie...

Pour y voir plus clair



BIODIVERSITE : ensemble des milieux naturels et des formes de vie (végétaux, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre ces organismes et leurs milieux.

PLANTE INDIGENE : plante se développant spontanément dans un milieu donné.

PLANTE EXOTIQUE : plante provenant d'une autre région géographique (en général d'un autre continent).

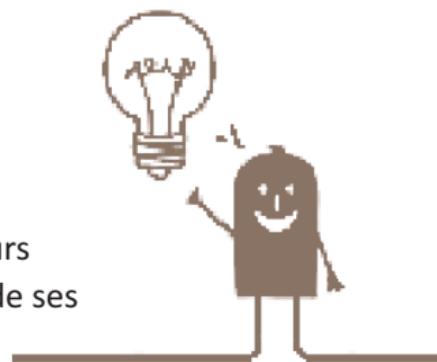
PLANTE NATURALISEE : plante exotique qui s'est acclimatée hors de son milieu d'origine.

Pas si simple !

Le caractère invasif d'une plante met parfois des décennies à s'exprimer et toutes les plantes exotiques ne deviennent pas forcément invasives. Une espèce peut être invasive en France dans une zone géographique donnée sans pour autant l'être dans une autre région de l'hexagone. Certaines plantes indigènes (Fougère aigle, ronces, etc.) peuvent aussi se montrer envahissantes en colonisant rapidement certains milieux, mais souvent sans conséquences irréversibles.

» Que puis-je faire ?

Le propos n'est pas de les bannir systématiquement de nos jardins, mais a minima de prendre des précautions pour les contenir. Un citoyen averti en vaut deux et manifestera peut-être l'envie de prendre en considération cette dimension dans les futurs choix d'aménagement de ses espaces verts.



» Avoir les bons réflexes

Se renseigner avant d'acheter, car l'information n'est pas forcément disponible, une fois en magasin. Ne pas hésiter à questionner les vendeurs et, en cas de doute, à vérifier le nom scientifique (en latin) de la plante convoitée, car une plante invasive peut se cacher derrière plusieurs appellations, mais aussi parfois ressembler à une plante non concernée. Eviter les mélanges de graines dont la composition n'est pas précisée.

Surveiller les mangeoires à oiseaux :

des graines indésirables peuvent se retrouver dans les mélanges de graines de tournesol commercialisés en hiver.

Un simple tamisage permet d'éliminer certaines d'entre elles (Ambroisie).

En vacances, résister à la tentation de ramener des plantes (graines, boutures) en provenance d'autres pays.

Elles peuvent également être vectrices d'insectes ou d'organismes eux aussi potentiellement invasifs.

Adapter l'aménagement et la gestion de son jardin : essayer de privilégier la flore locale dont le caractère esthétique est parfois oublié. Réserver les plantes exotiques aux platebandes faciles d'accès et régulièrement entretenues. Être particulièrement vigilant en bord de mares ou de ruisseaux. Eviter la propagation de certaines espèces en coupant les fleurs fanées avant que le vent ne dissémine leurs graines (Buddleia par exemple). Ne pas vider dans un plan d'eau, un milieu humide ou dans les toilettes les plantes d'aquariums lors de leur nettoyage (les mettre dans la poubelle ou au compost).

Pour les actions par fauche ou arrachage, penser à ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière, à ne pas les composter, ni les transporter sans un minimum de protection.

Ce qui est vrai pour les plantes l'est aussi pour les animaux : tortue de Floride ou écrevisse rouge de Louisiane introduite par la pêche par exemple.

Astuce

Pour contenir le développement d'une plante exubérante, disposez-la dans un grand pot en plastique dont vous aurez découpé le fond, avant de la mettre en terre. Elle prendra ainsi moins ses aises.



A éviter !

Pour venir à bout de plantes invasives, vous pourriez être tentés d'utiliser des herbicides. N'oubliez pas que ces produits contaminent l'eau et les nappes souterraines, mais aussi leurs utilisateurs si leur application n'est pas faite dans les règles de l'art. De plus, les plantes invasives étant souvent bien plus résistantes que les espèces locales, vous favoriserez leur prolifération et aurez ainsi manqué votre but...

Liens utiles

- Liste des plantes invasives en France métropolitaine (pdf) contact : hschillinger@cg88.fr
- Plantes invasives des milieux aquatiques et des zones humides du Nord-Est de la France : <http://www.eau-rhin-meuse.fr> rubrique centre de documentation et d'information.
- La Berce du Caucase : brochure éditée par la région Wallone : <http://environnement.wallonie.be/berce/>
- Site d'information sur l'Ambroisie réalisé par la DRASS et le Conseil régional de Rhône-Alpes : www.ambroisie.info
- Pour des idées d'utilisation de plantes locales : guide pratique Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France (tome 1 et 2) à télécharger depuis le site du PnrBV (rubrique paysage et urbanisme).
http://www.parc-ballons-vosges.fr/publications_parc/guide_pratique_fleurs
- Espèce exotique invasive - Ecrevisse rouge de Louisiane - information réalisée par l'ONEMA (pdf) contact : Marc.colas@onema.fr
- Pour des conseils d'aménagement de votre jardin, contactez le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des vosges : caue@cg88.fr - tél : 03 29 29 89 40
- Pour des idées de plantes alternatives aux plantes invasives, consultez le site <http://www.alterrias.be/fr/>
- Illustration "Des plantes invasives dans nos maisons et jardins ?" à retrouver sur le site www.vosges.fr

Galerie de portraits

Zoom sur quelques espèces, particulièrement présentes ou en progression dans le département des Vosges et l'est de la France.



Renouée du Japon (Fallopia japonica)

La Renouée du Japon et espèces apparentées

(famille des Polygonacées)

Habituellement stérile dans notre région, cette plante apparentée à la rhubarbe se reproduit activement à partir de fragments de rhizomes et de tiges. Ses petites fleurs blanches apparaissent aux mois de septembre et octobre. La Renouée est disséminée par les crues. Sa propagation peut également être induite par des travaux de génie civil ou rural.

Elle affectionne les sols siliceux remués : zones alluviales, remblais, berges enrochées.

Sa destruction est particulièrement difficile du fait de la persistance des rhizomes riches en matière nutritive qui résistent remarquablement aux herbicides systémiques foliaires , au brûlage, au déterrage ou à la fauche.

>> Préconisations

- Il est important pour les entreprises de travaux publics et services communaux de **ne pas favoriser sa dissémination** en évitant tout remblai de terre contaminée.
- **Pour les particuliers**, il est essentiel d'intervenir très précocement dès l'apparition des premières tiges pour ne pas être débordé. Il faut alors arracher la totalité des rhizomes car un fragment de rhizomes gros comme un crayon suffit à régénérer la plante. A ce stade précoce on peut encore la recouvrir pendant 3 ans avec une bâche opaque qu'on pourra dissimuler sous de la terre, des galets ou de l'écorce de pin.
- **En cas d'infestation déjà plus importante**, il est inutile et dangereux d'utiliser un herbicide qui détruirait la végétation compétitive et lui laisserait le champ libre. On peut tenter de la contenir au moyen de plusieurs fauches ou roulages annuels, répétés pendant plusieurs années. Sur des superficies étendues, un moyen éprouvé et économique consiste à la faire pâturer au printemps par des moutons pendant plusieurs années pour épuiser les rhizomes.
- Sur les berges des rivières, il est intéressant de **propager des saules** (Saule blanc, Saule pourpre etc.), mais aussi des Aulnes glutineux, voire des peupliers si on vise un objectif économique. On procède par bouturage au printemps en éliminant la Renouée du Japon à leur pied.
- Les britanniques l'ont éliminé avec succès de plusieurs bassins-versants en procédant de **l'amont vers l'aval pour éviter la réinfestation**.



Balsamine géante (*Impatiens glandulifera* Royle)

La Balsamine géante

(famille des Balsaminacées)

Cette espèce annuelle à croissance très rapide colonise activement les zones humides et berges de cours d'eau. Elle fleurit de juillet à octobre et se reproduit presque exclusivement par graines dont la capacité de germination n'excède généralement pas 3 ans et qui sont disséminées à plusieurs mètres de la plante-mère par un dispositif de projection mécanique.

Là encore, les zones dégradées (terre remuée, terre rapportée...) sont un facteur aggravant pour sa prolifération.

>> Préconisations

- Faucher ou arracher avant fructification pendant au moins 3 ans ou mettre en pâturage.
- Ne pas déplacer les terres contaminées.



Solidage géant (Solidago gigantea)



Solidage du Canada ou Verge d'or (Solidago canadensis)

Solidage du Canada ou Verge d'or - Solidage géant

Ces deux plantes difficiles à différencier, ont été introduites en France comme plantes ornementales et ont aujourd’hui largement colonisé différents milieux, tels que les zones humides, les friches et autres milieux dégradés.

>> Préconisations

Leur propagation s’opérant principalement par la dissémination des graines, il est conseillé de les faucher avant maturité.

Zoom sur deux espèces posant des problèmes de santé publique

Bien que n'étant pas encore très présentes dans le département, ces deux espèces méritent qu'on s'y attarde.



*Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)*

La Berce du Caucase

(famille des Apiacées ou Ombellifères)

Plante de grande taille, elle peut atteindre 1,5 à 4 mètres de hauteur. A ne pas confondre avec de nombreuses variétés d'ombellifères qui ne présentent pas de danger particulier. Affectionnant les sols remués et humides, la Berce du Caucase fleurit de juillet à septembre et se reproduit par graines.

Elle sécrète des composés photosensibilisants (activés par la lumière solaire) qui causent de graves érythèmes solaires. Les lésions de la peau se développent alors en quelques jours : coloration rouge, apparence gonflée, présence de grandes cloques à l'aspect d'une brûlure.

En cas de contact de la peau avec la sève, rincez avec de l'eau froide et évitez les expositions au soleil pendant une semaine environ.

>> Préconisations

Facile à éliminer par fauche ou arrachage avant fructification, il convient néanmoins de se protéger de tout contact (gants, lunettes, vêtements longs).



Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*)

L'Ambroisie

(famille des Astéracées)

Cette “mauvaise herbe” annuelle aux fleurs verdâtres, apparentée à l’Armoise commune et à l’Absinthe, se propage activement au moyen de graines innombrables dans les champs, terrains vagues et plus sournoisement sous les mangeoires hivernales des oiseaux, car les graines de tournesol vendues dans le commerce sont fréquemment contaminées.

Les fleurs sont complètement formées en août et l’émission de pollen se poursuit jusqu’en octobre. Les fleurs fécondées donnent des graines qui se ressèment à partir d’octobre, assurant les générations suivantes. Très allergisante, elle est responsable de rhinites, de conjonctivites, d’asthme, d’urticaire ou encore d’eczéma.

>> Préconisations

Facile à éliminer par arrachage avant floraison.

Eviter de respirer ou toucher son pollen après floraison pour éviter asthme ou dermatite de contact.

Bibliographie :

MULLER S.,

Plantes invasives en France,
Publications scientifiques du Muséum, 2006

SAÎCHI N.,

Plantes invasives envahissantes,
espèces à surveiller, Institut KLORANE, 2009

Observatoire de l'Ambroisie,

www.ambroisie.info,

Agence Régionale de Santé
et Région Rhône-Alpes

Crédits photos :

Mario PIERREVELCIN

Jacques PIQUEE

Stéphanie GYSIN

Rédaction et relecture :

Cécile BERLAUD (CAUE des Vosges)

Hélène GITTON (Conseil général des Vosges)

Stéphanie GYSIN (Conseil général des Vosges)

Michelle LEVY (Conseil général des Vosges)

Jérémy MULLER (Conseil général des Vosges)

Cathy GRUBER (Conservatoire des Sites Lorrains)

Marie Christine PELTRE (Université de Metz)

Mario PIERREVELCIN (Ecole d'Horticulture de
Roville-aux-Chênes)

Jacques PIQUEE

Conception - Impression :

Conseil général des Vosges - DICOM

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2012

Publication diffusée à titre gratuit

